

DÉPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHÔNE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

DEL2025_143

Objet : Engagement de Terre de Provence dans un dispositif d'accompagnement à un programme de stratégie régionale de recherche porté par l'ADEME, permettant de renforcer les actions menées dans le cadre du contrat d'Objectif Territorial

PRÉSENTS :

Pour la commune de Barbentane : M. Jean-Christophe DAUDET, Mme Edith BIANCONE, M. Michel BLANC.
Pour la commune de Cabannes : M. Gilles MOURGUES, Mme Josiane HAAS-FALANGA, M. François CHEILAN.
Pour la commune de Châteaurenard : M. Marcel MARTEL, M. Eric CHAUVET, M. Pierre-Hubert MARTIN, M. Jean-Pierre SEISSON, M. Cyril AMIEL, Mme Annie SALZE.
Pour la commune d'Eyragues : M. Michel GAVANON, Mme Yvette POURTIER, M. Éric DELABRE.
Pour la commune de Graveson : M. Michel PÉCOUT, Jean-Marc DI FÉLICE.
Pour la commune de Maillane : M. Éric LECOFFRE, Mme Frédérique MARÈS.
Pour la commune de Mollégès : Mme Corinne CHABAUD.
Pour la commune de Noves : M. Georges JULLIEN, M. Pierre FERRIER.
Pour la commune d'Orgon : M. Serge PORTAL.
Pour la commune de Plan d'Orgon : Mme Jocelyne VALLET.
Pour la commune de Rognonas : M. Yves PICARDA.
Pour la commune de Saint-Andiol : M. Daniel ROBERT, Mme Sylvie CHABAS.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Solange PONCHON (*donne pouvoir à Eric CHAUVET*) ; Mme Marie Laurence ANZALONE (*donne pouvoir à Pierre-Hubert MARTIN*) ; Mme Marina LUCIANI-RIPETTI (*donne pouvoir à Marcel MARTEL*) ;
Pour la commune de Graveson : Mme Annie CORNILLE (*donne pouvoir à Jean-Marc DI FÉLICE*).
Pour la commune de Mollégès : M. Patrick MARCON (*donne pouvoir à Corinne CHABAUD*).
Pour la commune de Noves : Mme Mireille MEYNAUD (*donne pouvoir à Georges JULLIEN*) ; M. Christian REY (*donne pouvoir à Mme Edith BIANCONE*).
Pour la commune d'Orgon : Mme Angélique YTIER-CLARETON (*donne pouvoir à Serge PORTAL*).
Pour la commune de Plan d'Orgon : M. Jean-Louis LEPIAN (*donne pouvoir à Jocelyne VALLET*).
Pour la commune de Rognonas : M. Dominique ALIZARD (*donne pouvoir à Yves PICARDA*).
Pour la commune de Verquières : M. Jean-Marc MARTIN-TEISSERE (*donne pouvoir à Jean-Christophe DAUDET*)

ABSENTS :

Pour la commune de Châteaurenard : Mme Adélaïde JARILLO, M. Bernard REYNES, Mme Sylvie DIET-PENCHINAT
Pour la commune de Rognonas : Mme Cécile MONDET

Secrétaire de séance : M. Michel PECOUT

**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
TERRE DE PROVENCE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ
SÉANCE DU 17 JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le dix sept juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE AGGLOMÉRATION, dûment convoqué s'est réuni à l'Espace Culturel à Graveson, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de Mme Corinne CHABAUD.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 juillet 2025.

M. le vice-Président en charge de l'Environnement expose qu'en date du 17 octobre 2024, la Communauté d'Agglomération Terre de Provence s'est engagée, par délibération n°2024_126, dans un Contrat d'Objectif Territorial (COT) en partenariat avec l'ADEME, dans le cadre de la transition écologique.

Dans la continuité de cet engagement, l'ADEME propose aujourd'hui un dispositif d'accompagnement à la co-construction d'une stratégie régionale de recherche, en collaboration avec les territoires de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont Terre de Provence, les acteurs locaux et la communauté scientifique.

Ce programme vise à identifier et prioriser les enjeux de la transition écologique à l'échelle locale, plus particulièrement ceux traités par l'ADEME (énergie, mobilité, urbanisme, agriculture, alimentation, économie circulaire, bâtiment, bioéconomie, changement climatique), à renforcer les passerelles entre territoires et recherche, et à accompagner les collectivités dans l'élaboration de politiques publiques éclairées par les connaissances scientifiques, sur l'une des thématiques suivantes :

- Gouvernance territoriale et transition écologique ;
- Aménagement urbain et planification territoriale ;
- Dynamiques sociales et économiques territoriales ;
- Impacts environnementaux, climatiques, sanitaires et sociaux.

Le dispositif repose sur un parcours en quatre étapes :

- 1) Participation à un atelier territorial avec l'ensemble des parties prenantes (collectivités, entreprises, associations, chercheurs) pour identifier les enjeux locaux et prioriser une thématique d'intérêt ;
- 2) Co-construction d'un état des connaissances scientifiques adapté aux enjeux territoriaux ;
- 3) Organisation et participation à un atelier-débat impliquant chercheurs et collectivités, permettant un premier transfert opérationnel des connaissances scientifiques actuelles ;
- 4) Eventuelle contribution à un projet de recherche plus ambitieux visant à enrichir les connaissances locales et identifier des leviers d'action en lien avec le contexte local, incluant des collaborations directes avec les équipes scientifiques, l'accès à des données spécifiques et l'accueil de chercheurs ou étudiants.

Ce dispositif est soutenu totalement par des appuis techniques et financiers de l'ADEME et de son relais recherche local (consortium AIR Climat, Actierra et GeographR), visant à :

- Mobiliser les compétences scientifiques pertinentes ;
- Organiser des temps de dialogue et de co-construction ;
- Accompagner la formalisation et le financement de projets innovants ;
- Assurer un transfert opérationnel des résultats de recherche.

L'engagement de la Communauté d'Agglomération dans ce programme représente une opportunité stratégique pour affirmer son implication dans la transition écologique, renforcer sa capacité d'innovation territoriale, et bénéficier d'un appui scientifique structurant dans la construction de ses politiques publiques, sur une ou des problématiques choisies.

Le bureau Communautaire du 3 juillet 2025 a émis un avis favorable.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de se prononcer favorablement sur l'engagement de Terre de Provence au dispositif d'accompagnement à la stratégie régionale de recherche porté par l'ADEME, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial.

Après exposé du rapporteur,

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015, et notamment l'article 188 relatif à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu la délibération n°2024_126 du 17 octobre 2024, engageant la collectivité dans le programme Territoire Engagé en Transition Ecologique en partenariat avec l'ADEME,

Considérant que ce dispositif est une étape essentielle pour les collectivités ayant signé un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME),

Ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire

- **Approuve** l'engagement de Terre de Provence Agglomération dans le dispositif d'accompagnement à la stratégie régionale de recherche porté par l'ADEME, dans le cadre du Contrat d'Objectif Territorial ;
- **Autorise** Madame la Présidente à signer tout document se rapportant à la mise en œuvre de cet engagement, ainsi qu'à représenter la collectivité au sein des ateliers, groupes de travail ou comités en lien avec ce dispositif.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Membres en exercice : 42
Votants : 38
Votes pour : 38
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Eyragues, le 17 juillet 2025,

Pour Extrait Conforme,
La Présidente,
Corinne CHABAUD

